

Cessation d'activité du laboratoire - Licenciement

Un licenciement est possible à la fin de chaque année civile.
L'autodéclaration, le contrôle de qualité interne et le paiement doivent encore être effectués pour l'année au cours de laquelle le licenciement est prononcé.

Lieu / date :

Laboratoire / Institution :

.....

Rue :

.....

Code postal Lieu :

.....

GLN laboratoire :

.....

Numéro interne du laboratoire (à trouver en cliquant sur le nom du laboratoire):

.....

Courriel (selon l'enregistrement sur la plateforme de données QUALAB) :

.....

Licenciement par :

Motif du licenciement :

Prénom, Nom du / de la responsable :

.....

Courriel du / de la responsable :

.....

Remarques :

.....

.....

Formulaire sans signature, peut être envoyé par courriel à sekretariat@qualab.swiss.
Communiquez le licenciement aussi à votre centre de contrôle de qualité.